



## Enquête publique Commune d'Icoigne

Assainissement et remise en état périodique des chemins agricoles (travaux : 2021-2025) :

Requérant : Municipalité d'Icoigne, Route de la Bourgeoisie 7, 1977 Icoigne  
Auteur des Plans : Bureau d'ingénieurs en génie civil et béton armé Editech SA, Route de Botyre 75, 1966 Ayent  
Coordonnées : 2'599'978 / 1'127'139 mètres  
Zones PAZ : Zone agricole 1, zone de protection du paysage superposée

En application de l'article 17 de l'ordonnance sur l'agriculture et le développement rural du 20 juin 2007 et d'entente avec l'office des améliorations structurelles, l'administration communale d'Icoigne soumet à l'enquête publique le projet définitif du chemin n° 13.1 (revêtement de l'accès à la ferme au lieu-dit Le Petout Ehang).

Le dossier complet, comprenant tous les documents utiles en vue de l'approbation globale du projet, peut être consulté durant 30 jours auprès du bureau communal d'Icoigne, les jours ouvrables de 14h00 à 16h30, ainsi qu'auprès de l'office des améliorations structurelles à Châteauneuf-Sion, durant les heures d'ouverture officielles.

Les oppositions éventuelles, dûment motivées, doivent être adressées par lettre recommandée, en 2 exemplaires, au Département de l'économie et de la formation, service de l'agriculture, office des améliorations structurelles, case postale 437, 1951 Châteauneuf-Sion, dans les 30 jours dès la présente publication.

Le projet étant en principe réalisé avec l'aide de contributions publiques, la légitimation à former opposition sera notamment examinée sur la base de l'article 97 de la loi fédérale sur l'agriculture du 29 avril 1998.

Icoigne, le 1<sup>er</sup> octobre 2021

L'Administration communale

